



Rennes le 10 Avril 2008

M. Pierre GUILLARD
Président du Comité d'Ille-et-Vilaine
13 B Avenue de Cucillé
35065 – RENNES Cedex

Objet : Union de clubs

Note aux Clubs

Mesdames, Messieurs,

Les clubs désirant constituer pour la saison prochaine des UNIONS doivent déposer les dossiers avant le 1^{er} Mai 2008 à la Fédération .

Seule cette dernière est autorisée à valider une union de clubs (3 clubs maximum).

Nous vous rappelons que l'union de clubs se justifie pour participer aux Championnats Régionaux et Fédéraux.

Les unions ne sont pas admises pour les Championnats Départementaux.

Les règles des unions figurent dans l'annuaire officiel de la Fédération (article 314 à 325 du titre III sur les associations sportives).

Les dossiers peuvent être adressés au Comité impérativement avant le 28 Avril prochain.

Meilleurs sentiments sportifs.

Le Président,

Pierre GUILLARD

C O M I T É D ' I L L E - E T - V I L A I N E D E B A S K E T B A L L

SIEGE SOCIAL : 13B, Avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex - Tél. : 02.99.54.67.51 - Télécopie : 02.99.54.67.79 – E-mail : basket35@wanadoo.fr

SIRET 3 12 494 529 000 34 – NAF 926 C